



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE & VRP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jusqu'où veut aller Conforama pour se débarrasser d'un lanceur d'alerte FORCE OUVRIERE ?

Notre Camarade Patrick FORGE, Délégué Syndical FORCE OUVRIERE et secrétaire du CSE de la région CENTRE SUD de Conforama, élu au CSEC, Conseiller Prud'homal, continue à être victime de la direction dite « des ressources humaines » de Conforama.

Après que Patrick a lancé une alerte concernant le management toxique d'un directeur de magasin de sa région, Conforama, qui se prétend une entreprise soucieuse du dialogue social, n'a rien trouvé de mieux que de tenter de licencier notre Camarade. En février 2023, ce licenciement a été refusé par l'inspection du travail, qui a fort justement démontré que les actes et écrits de notre Camarade étaient totalement liés à l'exercice de ses mandats syndicaux. Sans vergogne, la direction de Conforama avait alors contesté cette décision en exerçant un recours hiérarchique devant le Ministère du Travail, recours lui aussi refusé en date du 7 août 2023.

Devant ce nouvel échec, la direction de Conforama a saisi le Tribunal Administratif pour, à nouveau, tenter de licencier notre Camarade, sans tenir aucun compte de son état de santé, fortement dégradé suite à ces attaques incessantes et injustes contre lui, qui n'a fait qu'appliquer la loi et exercer ses mandats et qui le paye très cher avec les AVC dont il a été victime début septembre 2023. Le recours de l'employeur auprès du Tribunal Administratif devait avoir lieu le 6 octobre 2023 au plus tard, ce qui a été observé en totale connaissance de l'hospitalisation du lanceur d'alerte !

Rappelons la condamnation de Conforama, consécutive à l'affaire dite « des fiches », pour laquelle la justice a reconnu que l'entreprise avait enregistré et conservé des données sur des salariés syndiqués, essentiellement militants à FORCE OUVRIERE. La fameuse « stratégie des alliés », mise en place par Conforama il y a des années et à laquelle nous imputons ce scandale, n'est peut-être plus d'actualité officiellement, mais elle continue manifestement à s'exercer sous d'autres oripeaux contre FORCE OUVRIERE.

Ainsi, d'autres Camarades FORCE OUVRIERE subissent des comportements managériaux discriminatoires parfois suivis de sanctions totalement injustifiées. Une fois de plus, la direction générale de Conforama persiste à s'acharner contre un de nos militants, salarié dont par ailleurs le travail a toujours été loué par son encadrement, mais dont le seul tort est de défendre ses collègues. On peut se demander si l'objectif réel de la direction de Conforama n'est pas de se débarrasser à n'importe quel prix des représentants du personnel « gênants », y compris en courant le risque que l'un d'eux voie son état de santé devenir critique, voire qu'il mette fin à ses jours.

La Section fédérale du Commerce et VRP de la FEC-FO et la Section FEC-FO de Conforama France ne resteront pas sans réaction devant cette nouvelle attaque envers notre organisation syndicale.

Paris, le 25 mars 2024

Contacts :

Jacques MOSSE-BIAGGINI Délégué Syndical Central FEC-FO Conforama France : 06 61 55 31 68

Manuel AIRES, Représentant Syndical FEC-FO auprès du CSEC Conforama France : 06 50 24 64 15

Gérald GAUTIER, Secrétaire général de la section Commerce de la FEC-FO : 06 60 86 28 29

Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière – 54 rue d'Hauteville 75010 PARIS

Téléphone : 01.48.01.91.32 - Courriel : commerce@fecfo.fr - Web : www.fecfo.fr